

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°88-392 du 19 Septembre 1988

Chargeant le Camarade Justin GNIDEHOU,
Ministre de l'Industrie et de l'Energie
de l'intérim du Camarade Didier DASSI,
Ministre des Finances pour compter du
14 Septembre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

Ø E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 14 Septembre 1988 le Camarade Justin GNIDEHOU, Ministre de l'Industrie et de l'Energie est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Didier DASSI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Septembre 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MFE MIE 6 AUTRES MINISTERES 15 DPE DLC INSAE 6 IGE 4 BN DAN 4
DCCT ONEPI GDE CHANG. 3 UNB FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-